

DES ÉLU.E.S ATTAQUENT EN JUSTICE LE TERMINAL 4

13 communes (1) d'Ile-de-France, engagées contre le projet de Terminal 4 de l'aéroport Roissy-Charles-de-Gaulle, ont récemment déposé un recours contentieux contre le schéma de cohérence territoriale de la communauté d'agglomération de Roissy-Pays-de-France. Il s'agit, au travers de cette démarche, d'obtenir le retrait de ce projet dont les conséquences sur la santé et la vie quotidienne des franciliens seraient désastreuses.

L'objectif des élu.e.s est simple : garantir la protection des populations.

Par une délibération en date du 19 décembre 2019, la communauté d'agglomération a validé le projet d'extension de l'aéroport Charles de Gaulle Express avec la réalisation d'un nouveau terminal, le Terminal 4.

Cette initiative menée par 13 collectivités ayant pour conseil le cabinet Huglo Lepage Avocats, a également reçu le soutien de nombreuses villes (2) elles aussi opposées à ce projet néfaste :

- ✓ au regard d'un développement économique soutenable de l'Ile de France ;
- ✓ pour le bien-être et de la santé de millions de franciliens déjà affectés par les nuisances atmosphériques et sonores du trafic aérien de 3 aéroports (Roissy CDG, Orly et Le Bourget);
- ✓ par rapport à l'urgence climatique et contraire aux engagements internationaux de la France pris dans le cadre de l'accord de Paris de 2015 visant à réduire les émissions mondiales de gaz à effet de serre.

Depuis, la crise sanitaire et ses conséquences économiques ont amené le Gouvernement par la voix du secrétaire d'Etat aux Transports à préciser que le projet devait « être revu ». De son côté, la Présidente de la Région s'est prononcée dans une tribune pour « l'arrêt du projet ».

Notre association, et avec elle 105 collectivités de toutes natures (communes, départements, communautés d'agglomération, Etablissements publics territoriaux d'Ile-de-France) demandent l'abandon pur et simple ce projet.

L'Association « Collectif d'Elu.e.s pour le climat, contre le Terminal 4, extension Roissy CDG » (C.E.C.C.T.4.) poursuivra son combat dans le cadre de l'enquête publique qui est annoncée pour le 2ème trimestre 2021, appuiera les réflexions des acteurs de terrain pour un développement économique soutenable et appelle à élargir le nombre de collectivités qui soutiennent le recours contentieux.

(1) *Andilly, Chaumontel, Deuil-la-Barre, Epinay-sur-Seine, Gennevilliers, L'Ile-Saint-Denis, Saint-Denis, Saint-Leu-la-Forêt, Saint-Prix, Sevran, Stains, Taverny, Villetaneuse*

(2) *Les communes en appui de la procédure en cours pour le moment : Andrésy, Arcueil, Asnières-sur-Oise, Boissy-l'Aillerie, Chauconin-Neufmontiers, Ezanville, Le Plessis-Bouchard, Moisselles, Pierrefitte, Villiers-le-Sec, et l'EPT Plaine Commune*

(3) *Contact : Michel RIBAY, pour l'association C.E.C.C.T4 , 06 23 95 02 59.*